



EDITORIAL

L'actualité omniprésente est au COVID19, cet hôte indésirable qui rendra l'année 2020 mémorable en termes de perturbations - des relations et des organisations - de priorités bousculées, peut-être durablement. Les informations sur le sujet nous assaillent au quotidien sans pour autant nous permettre encore le recul sur les changements et les innovations dans les pratiques éducatives issues de la crise. Nous y reviendrons certainement dans un prochain numéro.

Cet onzième numéro de Perspectives aborde la question des transitions vers l'âge adulte offertes aux adolescent-e-s suite à leur placement.

Les soutiens (éducatifs, affectifs, financiers...) apportés aux jeunes dans les familles l'est au moins jusqu'à la fin d'une première formation, qui s'atteint désormais assez tardivement. En général, rien de tel pour un-e jeune confié avant 18 ans à l'autorité et aux services de protection. Le constat est là : les adolescent-e-s issu-e-s

de foyers doivent devenir adultes avant les autres ! Au risque de manquer leur intégration socio-professionnelle, de vivre durablement en marge, sans formation - Au risque également de reproduire le scénario connu - qui conduira à un placement pour une nouvelle génération.

Dans les pratiques des services cantonaux, nous constatons trop souvent l'arrêt brutal des soutiens éducatifs pour les jeunes placé-e-s ou anciennement placé-e-s, ceci vers l'âge de 18 ans. Malgré des textes légaux qui peuvent être plus généreux, les jeunes défavorisés dans leur famille, cumulant difficultés relationnelles, scolaires ou psychologiques, ont à devenir autonomes, indépendants, soit « matures » avant les autres.

Les services de protection des mineurs ont tendance à remettre les « dossiers » aux services d'aide sociale pour adultes, autour de 18 ans, parfois un peu plus tard. Pour les jeunes, de nouvelles ruptures, des déplacements, des changements de logiques, de référents, de repères... sans compter les normes moins généreuses tant pour les budgets accordés que pour les moyens en soutien relationnel à

disposition dans les services ou prestataires concernés. Ces ruptures à l'âge légal de majorité mettent en péril les projets souvent encore fragiles élaborés à partir des foyers.

18 ans ? Une échéance vite atteinte et arbitraire : jusqu'à fin 1995, la majorité civile en Suisse était fixée à 20 ans, et dans certains cantons, elle était encore à 21 ans au XIX^e siècle.

Par ailleurs, le mouvement des *care leavers* est apparu dans les pays anglo-saxons depuis une vingtaine d'années. Il prend de l'ampleur et touche aujourd'hui la Suisse : les jeunes quittant des foyers ou des institutions de soins ont des besoins accrus et spécifiques. Ces associations demandent de nouveaux droits pour les personnes concernées, offrent des soutiens adaptés, ou, mieux encore, organisent le soutien entre pairs vivant ces trajectoires.

Nous leur consacrons ce n° 11 de Perspectives, journal toujours à l'affût de pratiques innovantes !

INTEGRAS Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée

SOMMAIRE DU N° 11 / JUIN 2020

Un rapide tour des cantons	page 2-3	Logements pour jeunes majeurs à Genève	page 5	Les standards montrent la voie	page 7
Le placement des jeunes mineurs en appartement : l'identité et l'appartenance au tissu social	page 3	L'Association Agevolando : un projet mené par ou pour les Care Leavers	page 6	Association d'anciens enfants placés : une expérience canadienne positive	page 7
Le suivi en studio : une option nécessaire	page 4	Care leaver network Europe : un réseau international débordant d'énergie	page 6	Le « centre de compétence leaving care » : en Suisse aussi, les choses bougent !	page 8

UN RAPIDE TOUR DES CANTONS

Que se passe-t-il, dans un canton latin, lorsqu'un jeune atteint la majorité après un placement ? C'est au travers d'une petite enquête auprès de nos membres que nous avons tenté de nous en faire une idée.

Rappelons que le cadre légal de l'Office Fédéral de la Justice permet de subventionner jusqu'à 25 ans le suivi éducatif des jeunes adultes et de leur accorder aussi un subventionnement pour leur hébergement. Au niveau fédéral, une transition en continuité est dès lors encouragée entre l'adolescence du jeune mineur et les premiers pas dans le monde adulte, tant pour les placements pénaux que civils, et cela si le placement a débuté avant 18 ans.

D'une manière générale, dans tous les cantons romands, l'âge de 18 ans constitue un seuil critique : pour les jeunes bénéficiaires de dispositifs de protection, l'entrée dans l'âge adulte peut être synonyme de grandes difficultés. Des possibilités, certes limitées, existent pour y palier : hébergement (sous forme de studios, rarement de foyers, sans présence d'une problématique AI ou de soins), évidemment avec l'accord du jeune, sauf PLAFa médicaux.

Le Tessin, avec son service dédié au « soutien aux institutions et aux activités au profit des jeunes et familles », propose une définition un peu différente de l'action. Il n'en reste pas moins que les placements organisés et suivis ne durent que jusqu'à 20 ans, pour autant qu'ils soient validés par le Service en charge du suivi. Il est financé par l'entité qui gère tous les lieux de protection. Cependant, après 18 ans, une facture est adressée au jeune, ce qui n'est pas sans poser un problème, tant réel que symbolique. L'interruption du placement peut alors se produire par le jeune lui-même. Par ailleurs, des suivis « post-cures » sont proposés par les lieux d'accueil pour adolescents. Ceux-ci ne sont pourtant pas financés par le Canton.

Dans le canton italophone comme dans les cantons romands, la logique éducative change avec la majorité. Les besoins du jeune ne sont plus considérés dans leur ensemble et l'accompagnement se transformera, au mieux, en logique de formation ou d'insertion

socio-professionnelle avec les moyens qui s'y rapportent, à moins qu'on ne glisse vers l'aide sociale.

Plusieurs cantons ont prévu explicitement la possibilité légale de poursuivre une action socio-éducative après 18 ans, lorsque celle-ci a débuté avant la majorité.

Deux cantons paraissent plus généreux en termes de soutiens socio-éducatifs :

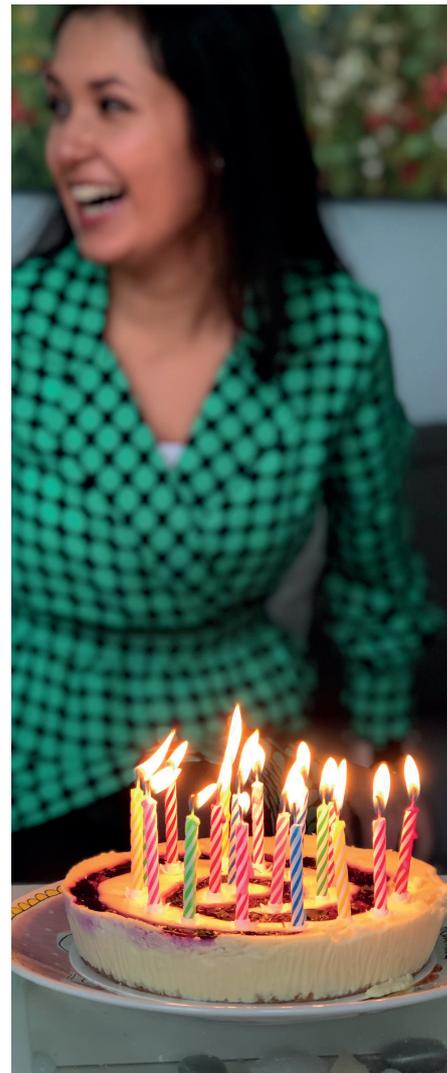
- Fribourg dispose d'un article « Jeunes adultes » dans sa loi « sur l'enfance et la jeunesse » qui permet des prestations jusqu'à 25 ans.
- Le Valais garantit aussi l'accompagnement socio-éducatif jusqu'à l'âge de 25 ans, pour autant qu'une première formation professionnelle n'ait pas encore abouti.

Dans ces deux cantons, la pratique semble rejoindre la loi (et ce qui est demandé aux parents).

L'action socio-éducative se terminant en principe à l'âge de la majorité, le SPJ vaudois et le SPMI genevois considèrent la poursuite de l'encadrement du jeune majeur comme « exceptionnelle ». Le SPJ vaudois offre au mineur la possibilité de signer un contrat dans lequel il s'engage à poursuivre sa formation, le service lui offrant un soutien financier et un suivi socio-éducatif. Ce contrat peut durer une année sur la décision d'un responsable d'office, toute prolongation relevant du Chef de Service.

A Genève, l'action socio-éducative au-delà des 18 ans est accordée pour trois mois, renouvelable une fois. Une institution propose pourtant quelques studios et résidences avec un accompagnement éducatif léger (5% par jeune), pour des suites après placement en foyer.

Le cadre neuchâtelois est en restructuration. En conséquence, les réponses apportées à cette problématique restent floues. Si, théoriquement, un suivi après 18 ans est possible, ce suivi semble limité à environ un an, moyennant la validation de l'aspect exceptionnel d'une situation de famille et la condition impérative d'une formation poursuivie.



© George Moses on Unsplash

Rappelons ici, les difficultés le plus souvent citées dans les cantons latins :

- L'âge où débutent les formations professionnelles est aujourd'hui retardé à 17 ou 18 ans. L'éducation d'un jeune comprenant évidemment sa formation, elle ne peut alors plus être assurée si les éducateurs doivent cesser leur mandat d'accompagnement à 18 ou 19 ans. Il est parfois demandé à des jeunes, soudainement, de se débrouiller seul-e, en pleine formation professionnelle. Cela peut entraîner le retour du jeune dans la famille (dont il a été longtemps protégé) et/ou participer à l'échec de la formation.
- La fragilité des projets professionnels de 17 à 25 ans, les errances et remises en question des choix sont propres à l'adolescence. Les jeunes vivant en familles connaissent ces mêmes difficultés, mais le soutien est alors assuré par leurs parents. Lorsque cet accompagnement est assuré par des professionnels, le manque de projet ou

d'assiduité à le mener à bien conduit souvent aux ruptures relationnelles et à la perte des prestations pourtant encore nécessaires. Tout reconstruire à neuf avec de nouveaux interlocuteurs devient alors ce qui est attendu d'eux.

- Les jeunes ne sont pas toujours conscients du couperet des 18 ans et les changements qui les attendent: le choc peut être rude, déstabilisant.
- Les nombreux problèmes à affronter dans l'enfance et l'adolescence par les enfants placés et leur famille conduisent à ce que des compétences manquent pour gérer budgets, santé, formation, rythme de vie, etc. A l'approche des 18 ans, l'accompagnement permettant ces apprentissages apparaît comme insuffisant.

- Les aspects financiers pris en compte après 18 ans par les décideurs deviennent une vraie préoccupation et empêchent souvent les projets d'aboutir.

- Dans certains cantons, les services d'aide pour adultes peuvent octroyer des mandats à des institutions éducatives travaillant principalement pour des mineurs. Il est alors constaté une plus grande complexité dans les collaborations.

- A noter que l'encouragement de la Confédération avec une participation au financement des projets jusqu'à 25 ans ne semble pas déterminant: les écueils à dépasser et les clivages entre services dédiés à des âges et aspects différents restent bien présents.

De grandes difficultés liées au passage à la majorité se vérifient: une liberté statutaire, mais peu ou pas de cadeau accordé. Partout, les ruptures et les diminutions de moyens sont programmées, lorsque, à 18 ans, un jeune n'a pas la chance de bénéficier d'un tissu familial soutenant.

Marc Berger, rédacteur

LE PLACEMENT DES JEUNES MINEURS EN APPARTEMENT : L'IDENTITÉ ET L'APPARTENANCE AU TISSU SOCIAL

Depuis 2006, la Fondation Amilcare place des enfants à partir de 16 ans dans un appartement, comme alternative au placement dans un Foyer, obtenant ainsi d'excellents résultats.

La direction signe le contrat de location de l'appartement et assure au jeune les mêmes prestations fournies que celles d'une institution éducative. L'enfant placé en appartement a deux éducateurs de référence, toujours disponibles par téléphone, qui assurent en moyenne 8 heures de présence physique par semaine. Le projet a été conçu spécialement pour ces enfants qui ne supportent pas et qui n'acceptent pas les règles de la vie communautaire d'une institution et qui ont été victimes de vagabondage institutionnel.

Le jeune dans l'appartement doit respecter les règles de la maison, et en général les règles de la société, de telle façon que les éducateurs n'aient plus le rôle de gardiens des règles, mais puissent se concentrer uniquement sur la relation et accompagner le jeune dans l'insertion progressive dans le tissu social. Au fil du temps, il apprendra à connaître les voisins, les magasins et les cafés à proximité, il aura des rela-

tions avec le quartier, assumant ainsi sa propre identité sans être stigmatisé comme «jeune de foyer». Bref, le jeune apprendra à vivre dans un appartement et à s'expérimenter dans la vraie vie avant ses 18-20 ans.

À la fin du placement, le jeune adulte peut décider de reprendre le bail et de continuer à vivre dans son appartement, ce qui se produit dans la plupart des situations. Le jeune sera toujours accompagné de ses éducateurs pendant le temps nécessaire, même après avoir atteint l'âge de la majorité.

Même dans les foyers, les enfants ont la possibilité (et ce n'est pas un mérite) d'avoir leur propre appartement à partir de 16 ans, bien qu'ils puissent retourner au foyer en cas de besoin. Les enfants placés en appartement et les jeunes adultes participent aux rituels et en général aux activités prévues (vacances, excursions, moments conviviaux). Les jeunes adultes maintiennent ainsi le contact avec les enfants placés, qui peuvent ainsi se projeter dans le futur, même après avoir quitté le circuit de protection.

Les jeunes enfants écoutent avec intérêt et attention les histoires de jeunes

adultes sur leur expérience de placement et leur transition vers la vie réelle. Les jeunes adultes assument ainsi la fonction de care leavers de manière absolument naturelle et spontanée.

Le modèle de placement des mineurs en appartement de la *Fondation Amilcare* a été repris par le canton de Neuchâtel avec le projet *La Batoude*, et ensuite par la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse avec le projet *L'Alternative*, qui vise à être «une solution alternative aux mineurs pour qui les structures d'accueil résidentiel ont échoué ou sont vouées à l'échec». Ce projet a la particularité de suivre des enfants de 16 à 25 ans, résolvant ainsi partiellement les problèmes de transition à l'âge adulte des mineurs ayant bénéficié de mesures de protection se retrouvant seuls face à la vie adulte.

*Raffaele Mattei,
Consultant psychopédagogique*

LE SUIVI EN STUDIO : UNE OPTION NÉCESSAIRE

Un studio pénal

Arthur est un garçon de 16 ans. Depuis l'âge de 12 - 13 ans, il présente des difficultés comportementales dans un contexte familial compliqué : violence physique à l'encontre de sa maman et de la fratrie (le père est parti depuis longtemps), divers comportements pré-délinquants, plusieurs interventions policières à domicile, un placement d'urgence qui ne dure pas en raison de fugues systématiques, une hospitalisation, puis une demande de placement à la Fondation Borel à Dombresson à l'âge de presque 14 ans. Mais les difficultés perdurent, empêchant la vie dans un contexte éducatif. Nous mettons donc en place un suivi NET (Niveau Élevé de Tolérance), qui permet un accompagnement et un maintien du lien, mais sans conduire à un changement comportemental important. Les problèmes de violences, de consommation, d'actes délictueux se poursuivent et placent les autorités devant une difficulté importante : recourir à un placement en milieu fermé est certes possible, mais Arthur est très jeune. Malgré cela, l'APEA décide de placer le jeune homme dans une structure extracantonale, où il ne passera en définitive que quelques jours, fuguant notamment à l'étranger durant plusieurs semaines. Au sortir d'une énième situation, le placement ayant été repris par la juge pénale des mineur·e·s, celle-ci doit trouver une réponse suite à de nouveaux et nombreux délits ; la décision de placement en studio NET pénal est prise (art 13, 14, 15 DPmin et 29PPmin). Ce projet est en fait la seule proposition que notre Fondation peut assumer : sortir le jeune de son milieu familial non pour l'en couper, mais au contraire pour permettre à ces relations intrafamiliales de se vivre autrement, positivement, ceci en plaçant Arthur dans un studio. Là, il est accompagné par deux éducatrices et l'ensemble du réseau institutionnel (aide pour des stages, création d'un projet, réseaux réguliers, suivi thérapeutique notamment). À ce moment-là, Arthur n'a pas encore 16 ans. Depuis, il ne fait pas « tout juste » bien sûr, mais la situation familiale s'est grandement détendue. La vie au studio se déroule toutefois avec certaines difficultés, nous conduisant à lui demander de chercher lui-même un autre studio, car le propriétaire ne veut pas continuer de le lui louer (il a eu d'autres jeunes en difficultés auparavant). Notre idée est de

rendre Arthur davantage acteur de son projet, d'autant que désormais, il est demandeur de ce suivi par notre Fondation. Tous les feux ne sont pas au vert, mais il y a un changement... peut-être un vrai changement, de type 2 (Bateson). Rien n'est gagné pour Arthur, mais il a pris une direction nouvelle, le projet de studio a permis de ne pas faire toujours « plus de la même chose », et de ne pas ajouter de la violence à une situation en soit dramatique. Cela n'ajoute pas de nouvelle injustice (C. Ducommun-Nagy) dans son vécu et lui permettra peut-être de commencer à penser un avenir. À suivre...

Un studio virtuel

Emilie a 10 ans lorsqu'elle est admise à la Fondation Borel. Elle a grandi avec des parents séparés et a vécu soit pour un parent soit pour l'autre, mais rarement si ce n'est jamais dans une relation positive partagée. Un travail avec la famille permet une belle évolution d'Emilie qui, après quelques années, quittera peu à peu notre fondation pour retourner vivre chez sa maman, suivie notamment par 3 éducateurs afin de favoriser un équilibre relationnel « père-mère-enfant ». En peu de temps cependant, cet équilibre se rompt et Emilie coupera tout lien avec son père pour vivre chez sa mère, tout en réussissant relativement bien son parcours scolaire. Nous allons nous retirer lorsqu'Emilie rencontre un jeune homme majeur et entretient avec lui une relation qui peut être qualifiée de relation d'emprise : elle rompt les relations avec sa mère, vit chez ce jeune homme, quitte son école, se coupe de son milieu d'amis, cesse sa thérapie, passe par des moments d'automutilation et vit une relation empreinte notamment de violence physique parfois, mais au moins psychologique. Les plaintes pénales déposées par la maman n'aboutissent pas, la police ne peut rien faire, et toute tentative d'aide éducative ou thérapeutique se heurte à un mur absolument infranchissable. La Fondation Borel propose alors un studio, afin que Emilie bénéficie d'un lieu neutre, à elle, qui ne soit ni la maison, ni son copain, ni l'institution où, nous l'avons constaté, il lui est absolument impossible de vivre ne serait-ce que 24 heures. Le juge civil ayant accepté ce suivi (Emilie a alors 16 ans), elle intègre son studio radieuse et heureuse. Mais rapidement son ami vient l'y rejoindre, et après une intervention policière en

raison de cris et de violence signalés par le voisinage, nous décidons de conserver ce lieu pour Emilie exclusivement. Dès lors, elle ne viendra plus au studio, mais celui-ci restera présent en permanence, tel un « objet flottant » (Ph. Caillé, Y. Rey). Les liens qui se développent par obligation (le suivi avec son éducatrice, notamment, sera toujours maintenu) permettent de faire vivre ce studio devenu virtuel. Il limite très probablement les débordements et la violence dans la relation du jeune couple : non seulement Emilie est suivie, mais un lieu neutre existe pour elle, quelque part. Cela prendra plusieurs mois pour qu'un jour, Emilie parvienne à prendre réellement conscience de la situation dans laquelle elle vit, et à finalement partir, en l'occurrence chez sa maman, tout en sachant qu'en cas de tensions dans son milieu familial, elle dispose d'un lieu où se rendre. Notre accompagnement s'exerce toujours et elle y fait appel. Un espoir est là...

Propos d'Emilie à ce sujet : *« Quelqu'un qui t'aime ne te frappe pas, ne te rabaisse pas, ne t'insulte pas, ne brise pas tout ce que tu avais construit, ne gâche pas tous tes projets. Quelqu'un qui t'aime t'enlace dans ses bras en te disant que tu es la plus belle et que tu vas réussir tout ce que tu entreprendras dans la vie. Pouvoir alors se confier à quelqu'un d'adulte est important ».*

Conclusion

Ces deux exemples illustrent les chemins parfois complexes empruntés par certains jeunes en route vers l'âge adulte et démontrent qu'à leurs 18 ans, ces mêmes jeunes doivent pouvoir poursuivre un accompagnement s'ils le demandent, quand bien même ils ne seraient pas forcément déjà dans un processus de formation. En outre, et parce que parler financement est actuellement nécessaire, ces prises en charges particulières ont un coût de l'ordre de 40% à 50% environ de la charge usuelle pour un jeune placé en milieu ouvert ordinaire. Dès lors, limiter à 18 ans l'accompagnement des jeunes, que les mesures soient ordonnées sur une base pénale ou civile, constituerait à mon sens une erreur au plan humain d'abord, mais aussi au plan financier.

Jean-Marie Villat,
Directeur de la Fondation F.-L. Borel
à Dombresson

LOGEMENTS POUR JEUNES MAJEURS À GENÈVE

La crise du logement sévit à Genève depuis de nombreuses années. Elle touche sévèrement la population des jeunes adultes en situations précaires. Les logements spécifiques existants pour cette classe d'âge ne suffisent pas à répondre aux nombreuses demandes.

Ayant conscience de cette problématique, la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), a depuis plus de trente ans, œuvré dans ce domaine pour compléter le dispositif existant. Elle met à disposition au sein de ses 3 résidences, 134 logements à loyers modérés, pour des jeunes filles et jeunes gens en activité non universitaire. (Le Voltaire, Village-Suisse, et Pont-Rouge).

Depuis 2016, fort de cette expérience acquise au fil du temps, la FOJ a souhaité élargir son offre par des hébergements de type colocation, destinés aux jeunes adultes en formation aux revenus modestes.

Situation actuelle

D'après les informations du site de l'AGLAE, (association genevoise de logements pour apprentis et étudiants), il existe un peu plus de 3000 chambres et appartements disponibles dans le canton de Genève pour des personnes en formation et les jeunes travailleurs. Parmi ces logements, nous avons comptabilisé plus de 2300 places pour les étudiants universitaires et Hautes Ecoles Spécialisées (HES). Ce qui laisse environ 700 places pour les personnes en formation (apprentissage CFC et AFP), les stagiaires de longue durée et les jeunes travailleurs à bas revenus. Cela nous a paru comme une évidence de devoir développer des logements accessibles pour ce type de population.

La mission des Zapparts de la FOJ

La mission première des Zapparts est d'accueillir des jeunes adultes, étudiants (non universitaires), des apprentis et jeunes travailleurs à faibles revenus, dans le but de leurs permettre l'apprentissage de l'autonomie et de poursuivre leurs parcours professionnels dans un lieu de vie décent. Un accompagnement individualisé est mis en place à l'entrée du colocataire et est assuré tout au long du séjour, par les éducateurs responsables des Zapparts.

A ce jour, (près de 4 ans après sa création) nous comptons sur le canton de Genève, 12 appartements de colocation hébergeant 34 jeunes. Les logements de 2 à 6 places sont entièrement équipés aussi bien en appareils électroménagers (buanderie, four, frigo, kit de nettoyage), qu'en mobilier de base (lit, bureau, canapé, table et chaises, vaisselle). Les jeunes adultes peuvent entrer avec seulement leurs affaires personnelles.

La population accueillie

Les provenances de jeunes accueillis sont très diverses. Ils peuvent venir directement de leur milieu familial. D'autres ont terminé leur séjour institutionnel et sont arrivés à l'âge de devoir le quitter. Certains viennent d'autres cantons ou pays pour étudier à Genève. D'autres encore, décident de trouver un endroit stable pour entreprendre ou terminer leur formation. Il n'est pas rare malheureusement, de recevoir aussi de jeunes adultes, sac à dos, sans domicile fixe.

Les jeunes majeurs ont pour la plupart d'entre eux besoin d'aide, à un moment donné dans leur cheminement. Le suivi éducatif proposé au sein des Zapparts permet aux colocataires d'avoir une personne de référence vers qui se tourner dans de pareil cas.

Avantages de la colocation

La colocation peut permettre, en plus de la gestion du quotidien et de la gestion de soi, d'expérimenter des moments de vie de groupe, notamment, lors de l'utilisation des locaux communs, d'aborder des notions de civilité, de respect, de tolérance. C'est aussi l'occasion, de par la proximité des personnes dans le même lieu, de favoriser les échanges entre colocataires. Chacun peut, selon son parcours et ses expériences, faire profiter l'autre et/ou bénéficier de ses compétences.

Pour conclure

Ces quelques possibilités de logements de colocations correspondent à un réel besoin. Nous avons à ce jour, une longue liste d'attente qui permettrait de remplir plus du double des places dont nous disposons. Les services sociaux et le réseau, (les familles, l'Hospice général, les conseillers sociaux des écoles,) nous sollicitent régulièrement, n'ayant aucune autre solution viable à moyen et long terme. Nous

espérons vivement pouvoir développer ce type de logements, dans le but de permettre à d'autres jeunes d'en bénéficier, d'entrer dans la vie active par le biais de la formation et, pour la majorité d'entre eux, d'espérer quitter un jour les services de l'aide sociale. Pour certains d'entre eux, la question demeure après la formation et renforce la nécessité de développer des logements sociaux. Les loyers onéreux ne sont pas à leur portée même une fois la formation terminée, donc les séjours tirent en longueur faute de solution de sortie...

Cédric Petitpierre, Responsables des Zapparts et Résidences Fondation Officielle de la Jeunesse



L'ASSOCIATION AGEVOLANDO: UN PROJET MENÉ PAR OU POUR LES CARE LEAVERS



Agevolando

Entretien avec Federico Zullo, fondateur et président

Comment est né Agevolando?

Tout d'abord, je dois dire que je suis un enfant qui a grandi hors de sa famille, d'abord dans une institution avec 40 enfants - des institutions qui n'existent plus en Italie - où c'était bien, mais aussi difficile et fatigant, en particulier parce qu'il y avait si peu d'éducateurs pour autant d'enfants. Ensuite, je suis allé dans une *casa famiglia* dirigée par un couple avec six enfants, où j'ai pu nouer des relations significatives. Après avoir quitté cette structure, j'ai eu un moment de flottement; ce n'est qu'après avoir demandé de l'aide à ma Casa Famiglia, où, heureusement, j'avais commencé à travailler comme éducateur, que j'ai terminé mes études et que j'ai obtenu mon diplôme en sciences de l'éducation à Ravenne.

Lors d'une conférence à Bologne, deux filles ont témoigné de leur expérience au moment de quitter la communauté. Pour moi, leur témoignage a été déterminant, car j'ai réalisé à quel point la voix directe des jeunes avait cette force perturbatrice dans le public pour présenter un exemple si fort, qui frappe, et qui va droit au cœur. J'ai alors pensé qu'il fallait peut-être structurer quelque chose pour faire entendre cette voix de manière plus systématique et plus formalisée pour le public, institutionnel et opérationnel des systèmes d'accueil et des services sociaux. C'est ainsi qu'Agevolando est né, avec ces jeunes filles, en avril 2010.

Quels sont les domaines d'intervention d'Agevolando?

Tout d'abord, la promotion du bien-être et de la participation active des jeunes élevés en dehors de la famille. Agevolando veut un monde dans lequel les care leavers ont des opportunités et se

reconnaissent le droit et la possibilité de choisir, en tant que protagonistes, leur propre chemin vers l'autonomie et l'autoréalisation, en fonction de leur propre timing et selon la voie choisie. Au cours de ces 10 années, nous avons touché environ 3 000 jeunes. Nous avons lancé des projets d'intégration au travail et au logement, de bien-être psychologique, d'orientation, de participation active, en collaboration avec de nombreuses réalités sociales publiques et privées. Actuellement, il y a environ 200 jeunes que nous suivons dans toute l'Italie: nous sommes partis de Bologne et nous sommes maintenant présents dans 13 régions de Bolzano à Catane. Parmi les nombreux résultats obtenus par Agevolando, je voudrais mentionner l'activation en 2019 par le Gouvernement d'un «fonds expérimental» grâce auquel les enfants sont pris en charge jusqu'à l'âge de 21 ans par une subvention économique et un tuteur qui les guide vers l'indépendance.

Quels sont les projets les plus importants créés par Agevolando?

Il y en a beaucoup et vous pouvez les trouver sur notre site www.agevolando.org. Parmi ceux-ci, nous avons les «guichets du nouvel adulte» qui est un service ad hoc, présent dans plusieurs villes italiennes, pour les jeunes de 16 à 26 ans qui vivent ou ont vécu une expérience d'accueil extra familial. Et puis il y a le *Care Leavers Network* qui est né comme un réseau informel d'enfants et qui est devenu national avec la collaboration de l'Autorité nationale pour les enfants et les adolescents, l'Université de Padoue et la Coordination Communauté d'accueil nationale (CNCA), grâce au financement du Ministère du Travail et des Politiques sociales. Au niveau na-

tional, depuis 2017, le *Care Leavers Day* est célébré chaque année le 18 mai. Citons également des projets comme *Never Alone* pour l'autonomie, et des parcours d'inclusion pour les mineurs étrangers non accompagnés. Enfin, je voudrais mentionner la coopérative sociale www.ebuono.org où je travaille actuellement, qui vise à créer une «franchise sociale» en ouvrant les premiers *gelateria* (glaciers) entièrement gérés par des jeunes. Au niveau international, *Leave Care Live Life* est un projet européen proposé par Agevolando dans le cadre des partenariats stratégiques Erasmus + KA2, secteur jeunesse (voir: *LeaveCare-LiveLife - Building the European Care Leavers Network for youngsters leaving foster and residential care and actively living and participating in life.* www.careleavernetwork.eu).

Et enfin quels sont vos rêves ou vos projets pour l'avenir ?

Tout d'abord, qu'en Italie, il existe une loi consacrée aux care leavers qui soit capable de couvrir substantiellement tous leurs besoins, reconnus en tant que droit, comme le *CareLeaverAct* en Angleterre (voir: <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2000/35/contents>). Et puis mes pensées vont aux enfants qui vivent à 100, voire 200, dans de grandes institutions, souvent dans les pays pauvres, qui ont toujours vécu là, qui n'ont rien appris, sont «dissociés», et lorsqu'ils sortent, se retrouvent complètement abandonnés. Voici mon rêve: créer une association internationale pour les enfants qui quittent ces institutions !

Entretien et traduction:
Raffaële Mattei

CARE LEAVER NETWORK EUROPE: UN RÉSEAU INTERNATIONAL DÉBORDANT D'ÉNERGIE

Le réseau européen de care leavers (<https://www.careleavernetwork.eu/>) a été créé afin de faciliter les échanges et les expériences entre jeunes ayant vécu différentes formes de prises en charge extra-familiales durant leur enfance. Actuellement composé de jeunes

venant d'Italie, d'Irlande, d'Angleterre, de Croatie et de Roumanie, ce réseau développe différents projets (collectes d'histoires de vie, musée virtuel, etc.), et travaille également sur un plan politique. Il a ainsi adressé au Parlement européen 10 recommandations visant à

établir des standards pour les enfants qui vivent en foyers ou en familles d'accueil et ceux qui en sortent. Ce texte est disponible en anglais sous: <https://www.careleavernetwork.eu/care-leavers-network-europe-recommendations/>

LES STANDARDS MONTRENT LA VOIE

Le moment crucial du départ du foyer fait naturellement partie des thèmes traités par Q4C (Quality for Children) et les *Lignes Directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants*. Rappelons que les *Lignes Directrices* s'adressent non seulement aux praticiens, mais également aux services publics à travers notamment les politiques et les services mis en œuvre pour chaque thème abordé, alors que Q4C est plus fondée sur l'expérience des professionnels et des jeunes bénéficiaires.

Q4C retient quatre éléments fondamentaux concernant le processus de départ: planification, communication, participation et suivi. Ces quatre axes de travail s'appliquent à l'ensemble de la population des mineurs placés, y compris donc les plus jeunes, pour lesquels la communication et la partici-

pation sont tout aussi essentielles, mais assurément plus complexes à appliquer. Dans une vision plus large, les *Lignes Directrices* requièrent de l'État une assez longue liste d'engagements. Le premier souligne la nécessité d'intégrer les mesures post-placement dans le système de protection, et donc dans la législation. Or, la diversité des pratiques cantonales montre bien que les offres actuelles sont relativement peu structurées et qu'elles dépendent parfois d'initiatives des foyers eux-mêmes. Comme le souligne le guide *En marche vers la mise en œuvre des Lignes directrices*, il est important de travailler avec les jeunes personnes concernées pour déterminer l'environnement de vie le plus approprié après le placement, et qu'un système d'appui soit mis en place (§ 134) pour l'aider à résoudre les problèmes pratiques et fournir un soutien

psycho-social lorsqu'il est nécessaire. Idéalement, un «professionnel spécialisé» devrait être désigné afin d'avoir un regard sur la jeune personne, de la soutenir durant cette phase de transition et d'intervenir lorsque cela s'avère nécessaire (§ 133). L'accès aux services de base devrait également être assuré (§ 136).

Bien que les connaissances actuelles en travail social ne laissent aucun doute quant à la nécessité de prévoir un accompagnement post-placement, nécessité qui, rappelons-le, est également une obligation légale via la force contraignante indirecte des *Lignes Directrices*, le chemin semble encore long avant que ne soit effectivement mis en place un système cohérent et universel.

Hervé Boéchat, rédacteur

ASSOCIATION D'ANCIENS ENFANTS PLACÉS: UNE EXPÉRIENCE CANADIENNE POSITIVE

Parmi les réseaux sur lesquels un jeune pourrait s'appuyer au moment de quitter un foyer, celui des anciens pairs pourrait offrir des ressources intéressantes. L'emploi du conditionnel est ici de mise, dans la mesure où cet aspect du post-placement est assez peu documenté, en particulier dans une dimension structurée telle qu'une association ou tout type de réseau ayant une existence formelle. Début 2020, le *International Journal of Child, Youth and Family Studies* a publié un article intitulé: *"Factors that promote or hinder a youth in care network: a report from the field"* (disponible en anglais sous: <https://journals.uvic.ca/index.php/ijcyfs/article/view/19476>) qui décrit l'évolution de l'organisation *Care Jeunesse* au Québec, et identifie les facteurs qui favorisent ou empêchent le développement d'un tel réseau.

L'article rappelle tout d'abord les bénéfices que peut apporter un tel réseau, soulignés par des études précédentes: possibilité d'échanger sur les expériences personnelles, soutien par les pairs et des professionnels, prise de position dans le cadre d'élaboration de politiques publiques. S'installe ainsi un double but: d'une part le soutien individuel et d'autre part le positionnement social d'un groupe souvent marginalisé.

Cette combinaison génère à son tour un sentiment d'appartenance et favorise la résilience.

Concernant les facteurs favorisant l'émergence de tels mouvements, les auteurs constatent que l'organisation de conférences destinées aux jeunes placés offre souvent une occasion de rencontres qui peut être à l'origine d'une volonté de créer quelque chose (comme ça a été le cas d'*Agevolando*). L'implication des instances publiques, par les différentes formes de soutien qu'elles peuvent apporter, apparaît ensuite rapidement comme essentiel pour pérenniser l'impulsion initiale. Dans l'exemple québécois, il est intéressant de constater que c'est le monde académique qui, par un projet de recherche, a financé les coûts initiaux nécessaires au lancement de l'association (administration, communication, etc.).

Enfin, la motivation et les talents des membres qui portent l'association demeurent un facteur déterminant dans cette phase de lancement. Les obstacles cités concernent les difficultés budgétaires, la charge administrative liée au bilinguisme québécois, la formation nécessaire à la gestion d'une telle structure et la charge de travail reposant sur les épaules des membres dirigeants l'association.

Et en Suisse?

Si une association d'anciens enfants placés offre indéniablement des avantages, on peut se questionner sur le fait que ce type de projet reste rare en Suisse: dispersion des énergies liées aux logiques cantonales? Absence de soutien institutionnel?

Les choses semblent toutefois changer, en particulier grâce à l'intérêt que ce thème suscite dans les milieux académiques: citons par exemple le projet de la FHNW (Haute Ecole de Travail Social Suisse orientale) (<https://www.careleaver-info.ch/>) ou celui de la Haute Ecole Zurichoise de sciences appliquées: *Mentoring "Take off" für Care Leaver aus Pflegefamilien* (<https://www.zhaw.ch/de/sozialarbeit/news-liste/news-detail/event-news/take-off-ein-neues-mentoring-projekt-fuer-care-leaver/>).

Citons également des initiatives telles que le projet *KUBO* (réseau et soutien pour les *care leaver* et les familles) <https://www.youcount.ch/de/kubo>, et le Centre de compétence *Leaving Care* (voir l'article suivant), soutenues par des fondations privées telles que Drosos, Mercator ou Christoph Merian.

Hervé Boéchat et Marc Berger,
rédacteurs

LE « CENTRE DE COMPÉTENCE LEAVING CARE » : **leaVing care** EN SUISSE AUSSI, LES CHOSES BOUGENT!

KOMPETENZZENTRUM

Interview de **Beatrice Knecht Krüger**, responsable du centre

Pourquoi un centre de compétence Leaving Care est-il nécessaire en Suisse?

La transition vers l'indépendance des jeunes est exigeante dans la société actuelle. Pour franchir cette étape et faire face aux crises qui accompagnent cette phase de vie, des ressources personnelles, sociales et matérielles ainsi qu'un soutien relationnel sont très importants. Pour ce chemin vers la vie adulte, les *care leaver* (issus d'institutions) sont moins bien armés et structurellement défavorisés/désavantagés par le système. Le Centre de compétences Leaving Care souhaite améliorer la situation des *care leaver* en Suisse et s'engage pour une égalité des chances. À cette fin, il met en lumière au plan national la thématique des *care leaver* auprès de la société et des acteurs de la politique sociale. Il répertorie aussi les connaissances et les expériences existantes et soutient les initiatives.

À votre avis, quels sont les besoins spécifiques des jeunes qui quittent un lieu de placement (par exemple un foyer)?

Les besoins des *care leaver* sont très variables car il s'agit d'un groupe très hétérogène. Certains s'en sortent bien, en bénéficiant par exemple du soutien de personnes significatives, d'un habitat stable, d'une bonne formation, d'une situation professionnelle et de ressources financières suffisantes. Pourtant, beaucoup ne sont pas si bien lotis, en particulier dans ces domaines sur ces questions, et ont besoin de soutien. Pour ces jeunes personnes, il est important qu'ils continuent à pouvoir compter sur un soutien après avoir quitté un foyer: par exemple dans les domaines de la formation, de l'insertion socio-professionnelle, de gestion des budgets, du logement, des relations, pour leurs compétences au quotidiennes et les loisirs.

Quels projets qui vous semblent particulièrement utiles soutenez-vous en Suisse?

Le Centre de compétences soutient tous types de professionnels et de projets en fonction des besoins avec par des conseils ou des formations. Il met ses connaissances à disposition de toute personne intéressée, sans pouvoir pourtant offrir de ressources financières. Il s'agit de privilégier l'accès à la diversité d'une offre basée sur les besoins adaptées aux *care leaver*, qui doit être étendue sur l'ensemble du territoire et d'un accès facile et gratuit.

Les projets les plus utiles dépendront en grande partie des infrastructures sociales déjà en place dans les régions et des dispositions légales du canton concerné. Dans notre argumentaire, nous esquissons des axes de développement, soit des options de changements qui contribuent à améliorer la situation. L'argumentaire se trouve sur notre site web: leaving-care.ch

Sous quelle forme et quand «Leaving Care» sera-t-il également présent en Suisse latine?

Le Centre de compétences a été fondé en 2019 par les trois associations CURAVIVA, INTEGRAS et PACH avec le soutien de la Fondation DROSOS et est actuellement en phase de démarrage. Les premiers contacts à propos de projets et d'offres imaginables en Suisse latine ont été noués. Notre site Internet est complété en continu et sera traduit en français et en italien le plus tôt possible. Nous sommes impatients de pouvoir élargir notre réseau au Tessin et en Suisse romande et de pouvoir établir des contacts et des projets avec les professionnels du domaine. A noter que notre argumentaire est désormais disponible en 3 langues (<https://leaving-care.ch/argumentarium-leaving-care>) et que nous espérons pouvoir lancer l'ensemble du site dans les 3 langues également d'ici fin juin.

AGENDA

Colloque de Morat 2020

«*Soigner les transitions – l'enjeu du lien et de la continuité*»

1 et 2 octobre 2020, Hôtel Bad Muntelier, Morat.

Informations et inscriptions:

<https://www.integras.ch/fr/education-sociale-et-la-pedagogie-specialisee/colloques/colloque-de-morat>

Save the date: prochaine journée Integras sur le placement extra-familial: **26 janvier 2021** à Berne, sur le thème «*Coopérations et travail relationnel à l'ère numérique*»

Précisions suivront...

Conférence-débat

«*Une co-parentalité à construire*»

Mardi 24.11.2020, Genève, Haute école de travail social.

La conférence, ainsi que les deux jours de formation organisés les 25 et 26 novembre 2020, proposent un échange de pratiques autour du renforcement de la co-parentalité, ainsi que des outils pour la gestion du haut-conflit et le recueil de la parole des enfants impliqués, en prenant comme référence le programme socio-judiciaire québécois «*Une co-parentalité à construire*».

Informations et inscriptions:

<https://mediations.ch/formations/formation-continue/>

Equipe de rédaction:

Hervé Boéchat, Marc Berger, Cédric Bernard.

Dessin: Debutime.

Graphisme: Didier Oberson.

Impression 250 exemplaires: Flyerline Schweiz AG

PRATIQUES
INNOVANTES
EN EDUCATION
SOCIALE

PERSPECTIVES